
DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour
le projet d'échangeur 640 ouest sur le
territoire de la ville de Terrebonne
par la Ville de Terrebonne**

Dossier 3211-05-464

Le 11 mars 2016

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'échangeur 640 ouest sur le territoire de la ville de Terrebonne, par la Ville de Terrebonne, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2014-03-13	Réception de l'avis de projet
2014-03-18	Délivrance de la directive
2015-07-02	Réception de l'étude d'impact
2015-09-14	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur
2015-11-30	Réception de l'Addenda – Réponses à la 1 ^{re} série de questions et commentaires
2016-02-08	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur
2016-02-22	Réception de l'Addenda 2 – Réponses à la 2 ^e série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de la Ville de Terrebonne vise à mettre en place un nouvel échangeur de type « losange » sur l'autoroute 640 ouest afin d'y relier l'avenue Urbanova, axe majeur du projet de développement Urbanova dans le secteur ouest de la ville de Terrebonne. Cet échangeur serait situé approximativement à mi-chemin entre celui de la route 335 (future autoroute 19) et celui de l'avenue Claude-Léveillé (lequel donne accès au boulevard des Seigneurs et au boulevard des Entreprises). Le concept d'échangeur retenu par la Ville, qui a été développé

conjointement avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), comprend une structure d'étagement au-dessus de l'A-640 ainsi que quatre bretelles d'entrée/sortie de l'autoroute, le tout dans un aménagement de type « losange ». Les travaux relatifs à la construction de cet échangeur comprennent aussi la déviation du boulevard de la Pinière, qui longe le côté sud de l'autoroute, et le raccordement de l'avenue Urbanova aux aménagements en cours de réalisation du côté sud de l'autoroute. Le coût du projet est estimé à 25,4 M\$, et la durée des travaux est estimée à 9 mois.

Les impacts du projet d'échangeur sont tous estimés mineurs, aucun couvert végétal ou habitat rare ne s'y trouvant et les premières habitations étant toutes situées à plus de 1 km de l'emprise du futur échangeur. Des mesures sont prévues pour atténuer les impacts anticipés du projet. Par ailleurs, plusieurs bénéfices sont attendus pour améliorer la circulation pour les résidents actuels et futurs du secteur.

Il y a lieu ici de préciser que la DÉEPT a analysé, à l'automne 2013 et au mois de janvier 2014, une demande de vérification d'assujettissement de la Ville de Terrebonne dans le cadre de leur projet de connexion de l'avenue Urbanova avec l'autoroute 640 au moyen d'un échangeur. Il a été rapidement déterminé qu'un échangeur complet serait assujéti à la procédure prévue à l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Cependant, devant la nécessité de fournir un accès plus rapide des services d'urgence depuis l'autoroute vers une école primaire, un Centre d'hébergement de soins de longue durée et un entrepôt de Sobey's situé sur le boulevard de la Pinière, la Ville de Terrebonne a demandé si elle pouvait construire, avec la permission du MTMDET, des bretelles temporaires au même endroit. La DÉEPT a jugé ces bretelles comme non assujétiées à la procédure, en raison de leur longueur totale et puisque deux bretelles de raccordement à une autoroute ne correspondent pas à la définition d'échangeur (il ne s'agit pas d'un carrefour dénivelé).

Il faut également mentionner que la Ville de Terrebonne possède un certificat d'autorisation (CA) de la Direction de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière, en vertu de l'article 22 de la LQE. Ce CA s'applique à l'ensemble du développement Urbanova et inclut des mesures de compensation pour l'empiètement dans les milieux humides du secteur par les diverses infrastructures (incluant l'avenue Urbanova et ses bretelles à l'A-640). À partir de l'automne 2014 et au cours de l'année 2015, la Ville de Terrebonne a ainsi construit les bretelles temporaires entre l'autoroute 640 et le boulevard de la Pinière.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction des écosystèmes et de la biodiversité;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

- le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

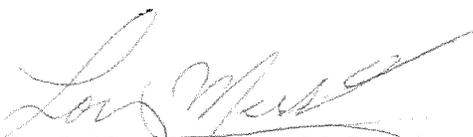
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE TERREBONNE. *Échangeur 640 Ouest – Étude d'impact sur l'environnement*, préparé par WSP, juin 2015, 224 pages et 7 annexes;
- VILLE DE TERREBONNE. *Échangeur 640 Ouest – Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement. Première série de questions et commentaires du MDDELCC*, préparé par WSP, décembre 2015, 29 pages et 8 annexes;
- VILLE DE TERREBONNE. *Échangeur 640 Ouest – Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement. Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MDDELCC*, février 2016, 8 pages et 2 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 18 mars 2014. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Louis Messely, géogr., M. Env., M. ATDR

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres